

Il est vrai que, comparé aux deux autres, le secteur bénévole est quelque peu mystérieux. Il est impossible d'en discerner la dynamique, en raison de la nature même du bénévolat, lequel n'a pas besoin d'un cadre officiel ni de structures. Pas question donc de nombre précis d'années ou d'heures-personnes à mesurer, de temps consacré à chaque tâche à calculer, ou de feuilles de paie à examiner.

Monsieur le Président, à mon avis, c'est précisément cela qui fait la beauté et la grandeur du bénévolat: Ce sens de la gratuité et de la disponibilité la plus totale.

J'ai souvent dit, monsieur le Président, que le véritable bénévolat c'est une maladie, c'est la maladie de l'altruisme, c'est celle de vouloir servir les autres coûte que coûte. Et je sais que les bénévoles voudraient que cette maladie-là soit la plus contagieuse possible.

Et si l'État, monsieur le Président, avait à monnayer, à payer les services rendus par les bénévoles, jamais il ne trouverait l'argent ou les fonds nécessaires.

C'est précisément parce qu'il échappe pratiquement à toute mesure que le secteur volontaire est devenu, ces dernières années, un intéressant sujet d'étude. On a tenté à maintes reprises de mieux cerner la force économique et sociale que représente le volontariat au pays.

D'ailleurs, plusieurs études, analyses et enquêtes ont été menés à ce sujet. Je pense, entre autres, à l'enquête importante de 1981 sur la population active qui compte parmi les premières tentatives d'évaluation de la contribution des bénévoles. Les honorables députés se rappelleront que cette enquête a révélé des faits fort intéressants. Par exemple, que les travailleurs bénévoles canadiens ont consacré en moyenne 137,4 heures à leurs activités au cours de l'année de référence et que si les gens mariés, comme on le disait tantôt, totalisent le plus grand nombre de bénévoles et d'heures de travail, ce sont en moyenne les gens seuls, qu'ils soient veufs, divorcés ou séparés qui, individuellement, ont consacré le plus de leur temps au bénévolat. L'enquête a également fait ressortir que le bénévole type détenait un emploi et avait des études relativement poussées.

L'enquête sur la population active a été suivie d'autres études intéressantes, dont la plus connue est sans doute celle de l'économiste David Ross sur les dimensions financières et économiques des œuvres de charité enregistrées et de l'activité bénévole au Canada. M. Ross a estimé que la contribution économique totale des œuvres de charité et des travailleurs bénévoles compris dans les deux enquêtes de Statistique Canada qu'il a analysées équivalait, en termes comparatifs, à 1,7 p. 100 du Produit national brut. Comparée à celle des autres industries, cette contribution est deux fois supérieure à celle de l'industrie de première transformation du bois; elle atteint près d'un dixième de celle de tout le secteur des services socio-culturels, commerciaux et personnels et près du tiers de la contribution économique de l'industrie de la construction.

Monsieur le Président, vous me demanderez peut-être pourquoi je mentionne les enquêtes de Statistique Canada et l'étude de M. Ross. Eh bien, c'est pour démontrer que ce secteur fait l'objet actuellement de travaux sérieux et que le public peut, en tout temps, prendre connaissance de ces études s'il veut se renseigner.

Le bénévolat

De plus, le programme d'action volontaire du Secrétariat d'État travaille présentement avec Statistique Canada à la réalisation d'une enquête nationale sur le bénévolat. Il aurait également accepté de financer une enquête sur l'attitude des employeurs à l'égard des activités bénévoles de leurs employés. Voici où je veux en venir: Le gouvernement finance déjà de nombreuses activités de recherche, dont chacune nous ouvre des horizons nouveaux. C'est ainsi que l'on fait avancer les connaissances.

Je tiens, de plus, à souligner le travail accompli par la Coalition des organisations nationales volontaires en vue de définir la notion du volontariat. La Coalition des organisations nationales volontaires, qui représente plusieurs des 50,000 œuvres de charité du Canada, a participé à la Conférence nationale sur l'économie qui s'est déroulée à Ottawa en mars. Elle a fait état des diverses façons dont le secteur volontaire contribue à la vie économique, notamment en offrant des programmes de formation en cours d'emploi, en créant des services nouveaux et en favorisant la discussion sur des questions d'intérêt général. La participation du secteur volontaire à cette conférence et la comparution d'associations volontaires devant la Commission MacDonald ont également permis au gouvernement de connaître les vues des bénévoles, de sorte qu'elles pourront être prises en compte dans l'analyse et l'élaboration future des politiques.

Monsieur le Président, il y a également des sondages tels Décima et Gallup qui nous ont fourni de nombreuses informations utiles sur le sujet.

En mai dernier, le sondage Decima nous apprenait que la grande majorité des répondants, 87 p. 100, estimaient que l'action collective était le meilleur moyen d'infléchir les décisions des entreprises et des pouvoirs publics. En outre, les jeunes et les femmes sont parmi les plus susceptibles de considérer l'action collective comme un bon moyen d'exercer une influence décisive. Vu le rôle croissant de ces deux groupes dans la prise de décision, cela indique que l'influence du secteur volontaire pourrait se faire sentir de plus en plus.

Le sondage Gallup, quant à lui, indique que le don relève d'un comportement plutôt imprévisible. Près de 90 p. 100 des répondants ont dit ne pas déterminer à l'avance le montant de leurs dons de charité annuels. D'où l'importance de l'emploi de techniques dynamiques et novatrices par les œuvres de charité pour recueillir des fonds.

Je mentionne ces sondages, monsieur le Président, simplement pour montrer qu'ils s'ajoutent aux autres moyens d'en apprendre davantage sur les implications sociales et économiques du bénévolat. Grâce à son programme d'action volontaire, le Secrétariat d'État est bien placé pour réunir toutes ces bribes d'information et en faire l'analyse. Et il ne manque pas de le faire.

L'honorable députée d'Argenteuil-Papineau souhaite que l'on recommande les moyens appropriés d'offrir des compensations fiscales ou autres aux bénévoles et aux organismes bénévoles. Ne pourrait-on pas affirmer que du moment où un bénévole reçoit une compensation, il ne peut être considéré comme un bénévole?